



Assemblée générale

Distr. générale
18 septembre 2001
Français
Original: espagnol

^[en]
**Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects**
Deuxième session

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 18 janvier 2001, à 15 heures

Président : M. Dos Santos (Mozambique)

Sommaire

Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

01-21950 (F)



La séance est ouverte à 15 h 30.

Projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence
(A/CONF.192/PC/L.2/Rev.1)

1. **M^{me} Nernik** (Slovénie) fait savoir que la Slovénie appuie la déclaration de l'Union européenne et partage la préoccupation de la communauté internationale au sujet de la prolifération des armes légères, qui ont causé un nombre alarmant de pertes tout au long des années 1990 et exacerbé les conflits et, une fois ces conflits résolus, ont empêché la reconstruction des pays et de leurs sociétés. La Slovénie se félicite du nombre croissant d'initiatives mises en œuvre par certaines organisations internationales, régionales et non gouvernementales en vue de réduire la prolifération et l'utilisation sans discrimination des armes légères. La Slovénie s'est associée à ces efforts en organisant l'atelier sur les armes légères qui s'est tenu à Ljubljana sous les auspices du Pacte de stabilité pour l'Europe de l'Est.

2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects mettra l'accent sur des initiatives internationales dans ce domaine. La Slovénie souscrit à certaines des préoccupations communes qui jouissent actuellement d'un large consensus international. Il s'agit, notamment, d'un échange accru de données d'information à l'échelle mondiale, d'une amélioration dans les services douaniers et les contrôles frontaliers, la sécurité en matière d'arsenaux d'armes et la destruction des surplus d'armes, particulièrement celles qui font l'objet d'une confiscation par suite de conflits. La Conférence doit élaborer un plan d'action. À cet égard, la proposition du Président constitue une excellente base à la formulation d'un document final de la Conférence. Il importe au plus haut point d'élaborer et d'adopter un plan d'action et de définir un cadre pour les mesures adoptées par la suite, notamment une conférence de suivi en 2005.

3. La complexité de la question et la nécessité de promouvoir des mesures efficaces au niveau mondial nécessiteront la création non seulement de coalitions d'États mais aussi d'organisations internationales et au sein de la société civile. Il est donc nécessaire d'accorder aux organisations non gouvernementales et aux représentants de la société civile l'occasion

d'exprimer leurs vues aussi bien pendant le processus du Comité préparatoire que pendant la Conférence.

4. **Le Président** propose que le projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence, contenu dans le document A/CONF.192/PC/L.2/Rev.1, soit adopté.

5. *Il en est ainsi décidé.*

6. **M. Yamamoto** (Japon) présente une série d'observations concernant les points 1, 2, 8 et 13 du projet d'ordre du jour provisoire de la Conférence.

7. **Le Président** propose que la Conférence procède à l'adoption des révisions au commencement des procédures.

Organisation des travaux

8. **Le Président**, compte tenu des vues exprimées durant les consultations et les séances, conclut que les délégations souhaitent utiliser le temps qui reste jusqu'à la prochaine session pour étudier soigneusement la dernière version du projet de programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4).

9. **M^{me} Arce de Jeannet** (Mexique), se référant à l'organisation des travaux pour la période suivant la deuxième session du Comité préparatoire, estime que, de l'avis du Mexique, le Président devrait persévérer dans son intention de tenir des consultations officieuses avec tous les groupes et délégations sur les points qui restent encore à définir, à savoir les modalités de la participation des organisations non gouvernementales, le règlement intérieur, la structure de la Conférence et la formulation du programme de travail de la troisième session du Comité préparatoire. Si le Président poursuit ses consultations, il devrait alors être possible de formuler des accords au début de la prochaine session du Comité préparatoire. Il s'agit d'un point important parce qu'à défaut de comprendre clairement le programme de travail, le Comité risque de s'enliser dans un débat de procédure au détriment d'un examen du projet révisé de programme d'action. Le Mexique invite donc le Président à poursuivre ses consultations officieuses avec les délégations des pays non alignés et l'Union européenne, ainsi qu'avec toutes les autres délégations, de sorte qu'elles puissent lui communiquer leurs vues. Le Mexique se dit favorable aux réunions d'information des organes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Néanmoins, des organisations régionales qui s'emploient actuellement à lutter contre le commerce illicite des armes légères,

notamment l'Organisation des États américains (OEA), devraient être invitées, et les délégations pourraient ainsi bénéficier d'une expérience régionale.

10. **M. Danielsson** (Suède), parlant au nom des États membres de l'Union européenne, de la Bulgarie, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Pologne, de la République tchèque, de la Roumanie, de la Slovaquie et de la Slovénie, des pays d'Europe orientale et centrale associés à l'Union européenne, ainsi que de Chypre, de Malte, de la Turquie et de l'Islande, un pays membre de l'Association européenne de libre-échange, fait observer que, malgré l'absence de statistiques exactes sur la souffrance causée par les armes légères, les données les plus fiables indiquent que plus de 500 millions d'armes légères sont en circulation. De plus, sur 10 personnes blessées dans les récents conflits armés, huit étaient des civils, dont près de 25 % étaient des femmes et des enfants. Bien que la plupart des décès causés par les armes légères surviennent durant des conflits armés, on ne doit pas oublier non plus les nombreuses victimes d'actes criminels et terroristes et la menace que représentent les armes légères à la sécurité et aux opérations du personnel des Nations Unies et de celui d'autres organisations œuvrant dans les domaines de l'assistance au développement, les forces de maintien de la paix et les activités humanitaires. En outre, la prolifération des armes légères entrave les efforts de développement économique et social.

11. La plupart des armes légères proviennent de sources licites. Le problème survient lorsque ces armes sont vendues par des sources moins scrupuleuses, ou lorsqu'il s'agit d'armes volées. La différence entre les transferts licites et illicites est donc bien ténue, et la seule façon de restreindre le nombre d'armes légères vendues sur le circuit illicite est d'adopter des mesures strictes conçues pour les garder à l'intérieur de réseaux licites. Il importe donc de faire une distinction entre les termes « illicite » et « illégal », définis en fonction de ce qui est « légal ». Les États devraient donc veiller à promulguer des lois qui régissent les mouvements illicites d'armes. Sans une définition claire de ce qui est licite, il sera difficile d'arrêter les mouvements illicites d'armes.

12. Bien que des mesures doivent être prises à l'échelle mondiale, elles seraient beaucoup plus pratiques et efficaces si elles étaient prises aux niveaux national, sous-régional et régional. Il ne faut pas

oublier que, en dépit du fait que le problème des armes légères soit mondial, il se manifeste différemment d'une région à l'autre et nécessite donc des solutions adaptées aux circonstances régionales. En fait, des mesures ont été prises pour s'attaquer au problème des armes légères dans les diverses régions du monde et elles devraient servir de base durant des travaux préliminaires de la Conférence. Ces mesures devraient aussi être appuyées par d'autres mesures conçues pour traiter les problèmes à l'échelle internationale, entre autres, les normes et les contrôles d'exportation, la transparence, la promotion de la coopération et l'assistance, ainsi que des mesures permettant d'aborder les questions relatives aux surplus d'armes, à l'identification, au financement et à l'intermédiation. Les mesures devraient se fonder sur les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies.

13. L'Union européenne se réjouit des progrès réalisés par le Comité préparatoire sur le projet de programme d'action et sur les questions de procédure. Elle déplore cependant qu'on ne soit parvenu à aucun accord sur la participation des organisations non gouvernementales, et il est à espérer qu'un tel accord sera atteint dans le cadre de la pratique habituelle applicable aux conférences des Nations Unies, telle qu'établie par le Conseil économique et social. L'Union européenne se réjouit du fait que les organisations non gouvernementales aient été autorisées à participer au Comité préparatoire. Vu leurs connaissances étendues, elles pourront apporter leur vaste expérience en ce qui concerne les problèmes soulevés par les armes légères. Il est à espérer aussi que ces organisations participeront à la troisième session du Comité préparatoire, à la Conférence et à la mise en œuvre du Programme d'action. Elle s'est félicitée d'apprendre que les organes pertinents des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods participeront au Comité préparatoire.

14. Les travaux du Comité préparatoire devraient être organisés de façon à parvenir à l'accord le plus large possible sur le projet de programme d'action qui sera présenté à la Conférence pour adoption. L'Union européenne a mis de l'avant ses propres idées pour l'adoption de mesures concrètes et elle continuera de les promouvoir, compte tenu des nombreuses contributions précieuses venant d'autres délégations. En ce qui concerne les questions de procédure en suspens, l'Union européenne réaffirme son appui à la

candidature de Sir Michael Weston à la présidence de la Conférence.

15. L'Union européenne propose que la prochaine session du Comité préparatoire débute par des observations générales sur la dernière version du projet de programme d'action présentée par le Président. Des discussions sur le projet pourraient avoir lieu ultérieurement, selon une analyse section par section. L'Union européenne attend avec intérêt les contributions des organes des Nations Unies et des autres institutions, compte tenu notamment de leur expérience dans la formulation de ce genre de textes. En vue de faciliter les travaux de la troisième session du Comité préparatoire, l'Union européenne propose qu'on demande aux délégations de présenter par écrit leurs observations sur la version révisée du projet.

16. **M. Du Preez** (Afrique du Sud) signale que les discussions sur le Programme d'action ont fourni une bonne base pour un débat structuré durant la troisième session du Comité. Il conviendrait d'utiliser les séances intersessions pour consulter les délégations. Les questions de procédure en suspens devraient donc être réglées à titre officieux, notamment celles de la participation des organisations non gouvernementales, du règlement intérieur, du programme de travail de la prochaine session et de la Conférence, de la structure de la Conférence et de la nomination du Président. En sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés, il assure le Président du Comité que le Mouvement lui apportera son soutien sans réserve, et il réitère le ferme appui du Mouvement à la candidature de M. Camilo Reyes au poste de Président de la Conférence.

17. **M. Lindeman** (Norvège) constate les progrès importants accomplis par le Comité à l'égard du Programme d'action, mais il regrette qu'on ne soit pas parvenu à un accord sur la participation des organisations non gouvernementales. Il attire l'attention du Comité sur la résolution 54/54 V de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1999, qui reconnaît l'importance du rôle de la société civile, notamment dans la prévention et la réduction de l'accumulation excessive et déstabilisatrice des armes légères. Il indique également l'importance des connaissances et de l'expérience pratique des organisations de la société civile dont il conviendrait de tirer parti dans toute la mesure possible en leur permettant de participer au Comité préparatoire, à la

Conférence et à la mise en œuvre du Programme d'action.

18. **M. Goussous** (Jordanie), parlant au nom de la Ligue des États arabes, signale que les délégations des États arabes se réjouissent à l'idée de pouvoir participer activement à la troisième session du Comité préparatoire. Il exprime son appui à la demande formulée par d'autres délégations selon laquelle le Président devrait continuer de tenir des séances officieuses entre les sessions. Il demande également que les organisations régionales, telles que la Ligue des États arabes, soient autorisées à participer à la troisième session du Comité préparatoire.

19. **M. Mesdoua** (Algérie) estime que le Comité est en bonne voie d'atteindre des résultats encourageants à la Conférence qui se tiendra en 2001. Il souligne l'importance de la participation d'organisations régionales à la troisième session du Comité, notamment l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation des États américains et la Ligue des États arabes. La Déclaration de Bamako, le document cadre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Charte de Brasilia seront des plus utiles dans l'élaboration du document final de la Conférence. L'Algérie a démontré son intérêt en la matière à de nombreuses occasions et souhaite réaffirmer son appui sans réserve au Comité préparatoire. Estimant lui aussi que le Président devrait continuer de tenir des séances informelles, il ajoute que ces consultations doivent cependant faire preuve d'ouverture et de transparence.

20. **M^{me} Martinic** (Argentine) est d'avis qu'il serait possible de régler les questions de procédure à la troisième session du Comité.

21. **M. Sandage** (États-Unis) signale que les travaux préliminaires de la troisième session dépendront de la capacité du projet de programme d'action à résoudre les différends entre les délégations. À son avis, il serait possible de formuler un texte qui aiderait à résoudre ces différends, surtout si le Président tient de vastes consultations. Si, toutefois, quelques questions restaient en suspens, le Comité pourrait concentrer son attention sur celles-ci, en s'efforçant de réduire au minimum la nécessité de formuler des observations générales. Autrement, il faudrait revoir à nouveau le texte paragraphe par paragraphe.

22. **M. Yamamoto** (Japon) fait savoir, en référence au programme de travail de la prochaine session, qu'il

souscrit aux opinions exprimées par d'autres délégations, à savoir le Mexique, l'Afrique du Sud et la Suède. Il se félicite de la possibilité d'entendre les idées des représentants des organes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, ainsi que de ceux des organisations régionales.

23. **M^{me} Moules** (Australie) exprime la satisfaction de sa délégation devant les progrès accomplis au cours de la deuxième session du Comité préparatoire, qui s'est déroulée dans une atmosphère constructive, cordiale et sérieuse, ainsi que des travaux préparatoires du nouveau projet de programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4) qui sera étudié avant son examen en profondeur à la prochaine session du Comité. Il appuie la proposition selon laquelle les délégations devraient poursuivre la tenue de consultations entre elles et avec le Président entre les sessions afin de faciliter la tâche difficile qui les attend en mars. Il est à espérer que les organisations régionales serviront de forum pour ces consultations à différents niveaux. L'Australie prendra une part active aux débats des organisations régionales et sous-régionales sur le sujet des armes légères et elle appuie la proposition du Mexique selon laquelle les organisations régionales devraient participer à la troisième session du Comité préparatoire et à la Conférence. Au cours de ces deux dernières semaines, on a insisté sur le fait que le Programme d'action et son mécanisme de suivi devaient mettre l'accent sur l'importance des activités réalisées aux niveaux régional et sous-régional. Compte tenu de ce qui précède, le Forum des îles du Pacifique a distribué un document dont le but était d'informer le Comité préparatoire des activités qu'il a entreprises. L'Australie, en sa qualité de membre du Forum régional de l'ANASE et du Forum des îles du Pacifique, appuie la proposition d'inviter des organisations régionales à prendre part à la prochaine session du Comité préparatoire.

24. **M. Borrie** (Nouvelle-Zélande) considère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères, qui se tiendra en 2001, est un élément central des activités visant à renforcer la volonté internationale de s'attaquer à tous les aspects du problème du commerce illicite des armes légères. L'attention devrait porter sur le type de mesures qui doivent être adoptées pour atteindre cet objectif, et ce, sans reprendre les travaux déjà accomplis aux niveaux régional et sous-régional. La principale tâche du

processus multilatéral est de promouvoir ces initiatives et de déterminer les domaines qui nécessitent une plus grande attention. Le Programme d'action de la Conférence ne devrait exclure aucune activité entreprise à des niveaux pratiques différents ni la participation de secteurs susceptibles de contribuer à la réalisation de ses objectifs. Il n'existe pas de méthode unique de lutte et d'élimination du commerce illicite des armes légères. Des mesures politiques, juridiques et pratiques devraient être adaptées à chaque situation puisque les causes sont différentes dans chaque cas. Le scénario classique du commerce illicite des armes est généralement considéré comme étant un commerce transfrontière illégal. Bien que le risque existe dans le Pacifique Sud, il ne constitue qu'une préoccupation secondaire, toutes proportions gardées, compte tenu de l'ensemble du problème à l'échelle régionale. Pour résoudre le problème, il est nécessaire de lutter contre la fabrication illicite des armes légères, de prévenir l'utilisation des petites armes provenant des arsenaux des États et d'éliminer les armes abandonnées lors de conflits antérieurs. Par conséquent, la Nouvelle-Zélande est en faveur de la proposition du Mexique et de l'Afrique du Sud, appuyée par le Japon et l'Australie, selon laquelle les organisations intergouvernementales devraient avoir la possibilité, dans la mesure du temps et des ressources disponibles, de partager leur expérience au cours de la troisième session du Comité préparatoire.

25. **M^{me} Sampaio** (Brésil) appuie sans réserve la proposition selon laquelle le Président du Comité devrait tenir des consultations entre les sessions avec les pays ou les groupes de pays selon qu'il le juge approprié afin d'examiner quelques-unes des questions en suspens, notamment les questions de procédure, le type de participation des organisations non gouvernementales, les modalités des travaux futurs du Comité préparatoire, la structure de la Conférence et les questions concernant la déclaration politique qui doit être adoptée à l'issue de la Conférence. En outre, elle se félicite de la diffusion rapide du projet révisé de Programme d'action (A/CONF.192/PC/L.4). Elle fera tout son possible pour formuler ses commentaires en temps opportun.

26. Le Brésil appuie la proposition de la délégation de la Norvège selon laquelle le document futur devrait inclure les idées relatives à l'engagement politique qui doit être adopté à l'issue de la Conférence. Il est également en faveur de la proposition de la délégation

du Mexique, appuyée par d'autres délégations, selon laquelle les organisations régionales devraient fournir, lors de la prochaine session du Comité préparatoire, les informations concernant les processus régionaux qui auront été adoptés.

27. **M. Rowe** (Sierra Leone) appuie sans réserve la proposition concernant les travaux accomplis entre les sessions et se félicite de l'élaboration du projet révisé de Programme d'action. Diverses organisations régionales ont présenté officiellement leurs initiatives au Comité préparatoire. Il espère que durant les consultations intersessions, bon nombre de ces initiatives seront synthétisées de façon à faciliter l'élaboration d'un document qui pourrait servir de base pour l'adoption des mesures nécessaires aux niveaux régional et mondial en faveur de la lutte contre le commerce illicite d'armes.

28. **M. Osei** (Ghana) indique que sa délégation s'intéresse à l'étude du Programme d'action révisé, particulièrement dans le cadre du Groupe des États africains. Il ajoute qu'elle appuie les propositions des diverses délégations de tenir des consultations officieuses avec différents groupes entre les sessions, ce qui pourrait contribuer à résoudre les problèmes restants concernant les travaux de fond et les conditions de la participation des organisations non gouvernementales. Sa délégation appuie les modalités proposées concernant la tenue de la troisième et dernière session du Comité préparatoire.

29. **M. Thapa** (Népal) se félicite du fait que les délégations aient accordé la possibilité d'apporter des contributions additionnelles au texte et il espère qu'elles seront insérées dans la version révisée, de façon à ce que sa délégation puisse les examiner et y apporter des observations à la troisième session du Comité. Il déplore que la question de procédure relative à la participation des organisations gouvernementales ne soit pas encore résolue, mais il s'attend à ce que les consultations officieuses conduisent à une décision satisfaisante en la matière.

30. **M. Ogunbanwo** (Nigéria) remercie le Président de sa participation à la révision du projet de programme d'action et il espère que le document comprendra des éléments concernant un engagement politique. Sa délégation examinera à fond le document dans le cadre du Groupe des États africains. Il est aussi à espérer que les consultations officieuses se poursuivent entre les sessions afin de résoudre les

questions non résolues, par exemple, les modalités de participation des organisations non gouvernementales.

31. **M. Manalo** (Philippines) indique que sa délégation appuie les vues des délégations qui mesurent l'importance de la participation des organisations non gouvernementales et des groupes régionaux à la prochaine session du Comité préparatoire. Sa délégation se félicite de la mise en circulation rapide du projet révisé de programme d'action et, à l'instar d'autres délégations, elle souhaite être en mesure de présenter ses vues à cet égard. Elle considère également approprié d'appliquer aux travaux de la prochaine session le même système d'organisation des travaux que celui qui a été utilisé pendant la session en cours.

32. **M. Benítez Verson** (Cuba), se référant à la définition des modalités de participation des organisations non gouvernementales, est d'avis que le problème soulevé durant la session en cours ne devrait plus se reproduire. Il est donc nécessaire de rendre une décision finale sur les modalités de leur participation. Les délégations devraient obtenir, suffisamment à l'avance, la liste des organisations intéressées à participer à la troisième session du Comité préparatoire et à la Conférence, de façon à ce qu'elles puissent rendre les décisions nécessaires. Il est également important de déterminer la structure de la Conférence, par exemple, quels seront ses organes subsidiaires, afin d'établir la division des fonctions, et les candidats susceptibles d'assumer des postes de direction dans les diverses structures et les organes subsidiaires. Il importe de prendre une décision sur la question de savoir si un segment de haut niveau, c'est-à-dire avec la participation de ministres et de vice-ministres, se tiendra au cours des premiers jours de la Conférence. À sa troisième session, il serait opportun pour le Comité préparatoire de rendre une décision sur la présidence de la Conférence. Cuba réaffirme qu'il soutient fermement la candidature de l'Ambassadeur Camilo Reyes à ce poste.

33. **M. Chouinard** (Canada) indique que sa délégation appuie résolument les observations des autres délégations concernant l'élaboration du projet révisé de programme d'action et qu'elle les examinera de très près. Le Canada contribuera aux travaux du Comité et lui apportera son concours, officiellement et officieusement.

La séance est levée à 17 h 5.

